



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Château-Gontier-sur-Mayenne, le - 5 AVR. 2019

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

rivière la Mayenne

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code du domaine public fluvial ;

Vu le règlement général de police de la navigation ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer du 20 mars 2003 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les rivières "La Maine", "La Mayenne", "L'Oudon" et "La Sarthe" ;

Vu l'arrêté conjoint des préfets de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières « La Maine », « La Mayenne », « La Vieille Maine », « L'Oudon » et « La Sarthe » dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ;

Considérant que l'organisation des régates à l'aviron de Château-Gontier du dimanche 28 avril 2019 sur la rivière la Mayenne sur le bief compris entre l'écluse de «Mirwault» et le Vieux Pont à Château-Gontier, nécessite des mesures de sécurité portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement des bateaux ;

Informe les usagers de la voie d'eau des dispositions suivantes :

le dimanche 28 avril 2019

La navigation fluviale sera interrompue pendant le déroulement des épreuves, soit :

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

entre l'écluse de «Mirwault» en amont et les 250 mètres en aval du Vieux Pont.

Le franchissement de l'écluse de «Mirwault» sera interdit entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 18h00.

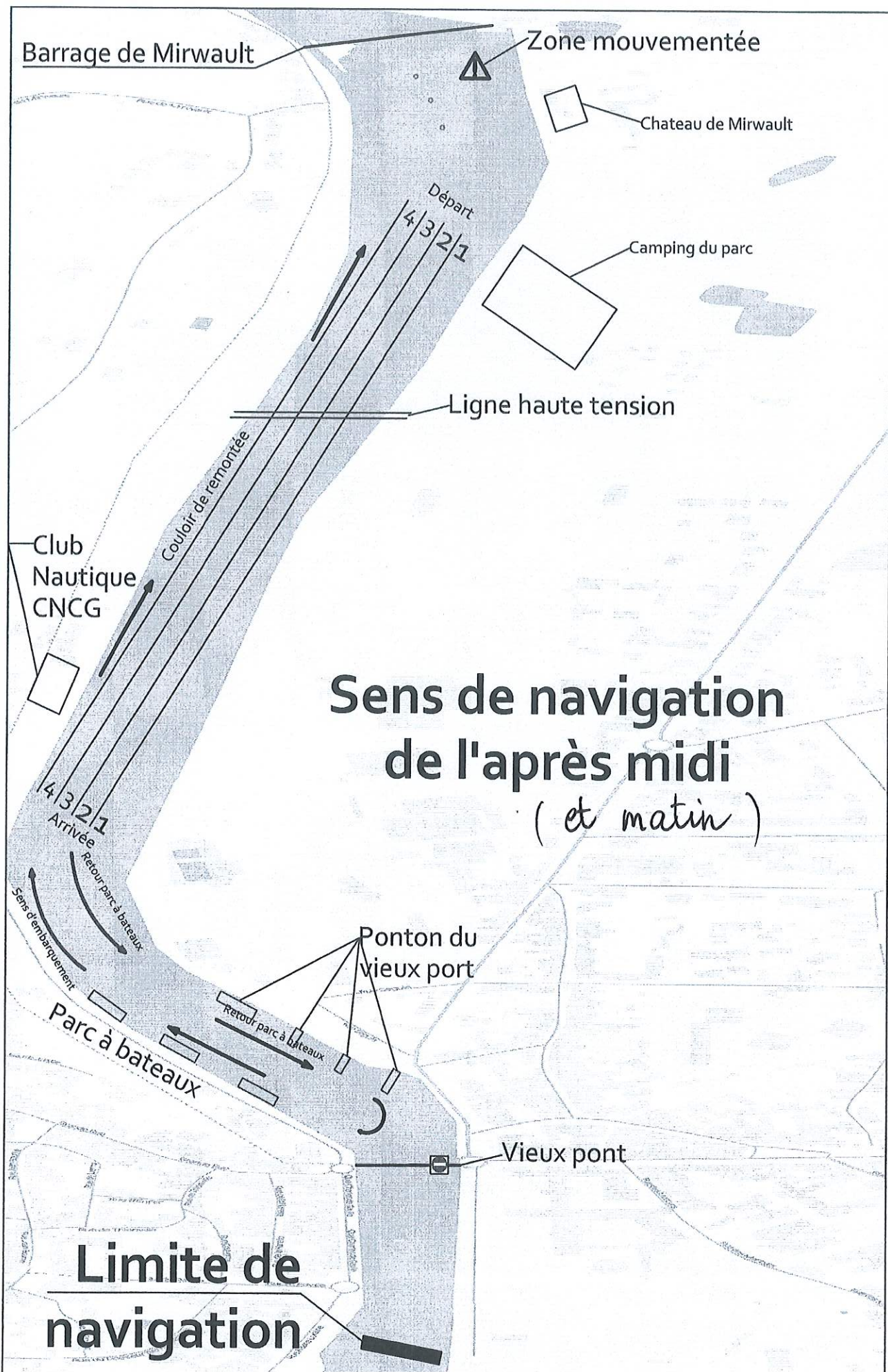
Le stationnement des bateaux sera interdit dans le bassin de compétition, seuls les bateaux officiels sont autorisés à naviguer.

Le passage des bateaux sera possible sur le secteur uniquement entre 12h30 et 13h30, ils seront escortés par un bateau de sécurité de l'organisateur.

L'accès et l'amarrage des bateaux au quai d'Alsace restent autorisés.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le sous-préfet de Château-Gontier
la secrétaire générale de la sous-préfecture


Christèle TILY



Barrage de Mirwault

Zone mouvementée

Chateau de Mirwault

Départ

4/3/2/1

Camping du parc

Ligne haute tension

Club Nautique CNCG

Couloir de remontée

Sens de navigation de l'après midi (et matin)

4/3/2/1

Arrivée

Retour parc à bateaux

Sens d'embarquement

Ponton du vieux port

Retour parc à bateaux

Parc à bateaux

Vieux pont

Limite de navigation